



16ème législature

Question N° : 14099	De M. Olivier Serva (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Guadeloupe)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Ciblage ethnique discriminant dans le dépistage de la drépanocytose	Analyse > Ciblage ethnique discriminant dans le dépistage de la drépanocytose.
Question publiée au JO le : 26/12/2023 Date de changement d'attribution : 19/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Olivier Serva interroge Mme la ministre de la santé et de la prévention sur les dispositifs de lutte contre la drépanocytose en France. En effet, pour l'heure, seuls les nouveau-nés afro descendants sont dépistés contre la drépanocytose à leur naissance. Or dans le cadre d'une étude à l'aveugle menée par la professeure Marina Cavazzana à l'institut Imagine de l'hôpital Necker en 2019, sur un large panel de nouveau-nés, 5 enfants de type caucasien ont été diagnostiqués drépanocytaires. Cela corrobore le fait que ce ciblage ethnique à destination des populations noires est inadapté. Ces pratiques sont discriminantes et dangereuses car elles laissent à l'écart de nombreux nouveau-nés malades. Par ailleurs, cette maladie, 1ère maladie génétique mondiale, est insuffisamment mise en lumière en France. Les spots de prévention doivent être intensifiés et davantage de moyens doivent être alloués à la recherche. Il faudrait également mettre en place des dépistages gratuits et de masse sur l'ensemble du territoire. Enfin, cette maladie devrait être davantage étudiée en faculté de médecine et en IFSI. Par conséquent, M. le député appelle M. le ministre à lever ce ciblage ethnique et à étendre le dépistage à l'ensemble des nouveau-nés. Il l'interroge également sur les moyens déployés par son ministère dans la lutte contre la drépanocytose.